

No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 20 mars 2020 à 19h, par conférence téléphonique et conformément au code municipal sont présents mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, madame C. Jennifer Pearson-Millar et Nancy Deschênes et messieurs les conseillers, Simon Legault, Marcel Ladouceur et Louis Demers, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, est également présent.

Conformément au décret du 13 mars 2020 du gouvernement du Québec et à l'ordonnance du Premier ministre François Legault, la présente assemblée étant à huis clos.

Ouverture de la séance extraordinaire du 20 mars 2020 -1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 19h après avoir constaté le quorum.

2020-03- 101 : Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire - 2

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette séance extraordinaire.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
- 3. Acceptation de la méthode utilisée pour la tenue de la séance;
- 4. Dépôt et acceptation du rapport du maire sur les événements;
- 5- Renouvellement des mesures d'urgence;
- 6. Dépenses à venir;
- 7. Programme d'aide aux employés;
- 8. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2020 à 19h, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-102 : Acceptation de la méthode utilisée pour la tenue de la séance - 3

CONSIDÉRANT QUE cette assemblée est tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE les élus peuvent y participer par tout moyen de communication;







No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le moyen de communication utilisé pour tenir cette séance extraordinaire, sera par une conférence téléphonique.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-103: Dépôt et acceptation du rapport du maire sur les événements- 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place des mesures d'urgence concernant la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du maire sur les événements découlant de cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Louis Demers, conseiller

Appuyé par monsieur Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil accepte le rapport déposé par le maire, concernant les événements relatifs à la mise en place des mesures d'urgence;

Adoptée à l'unanimité

2020-03-104: Renouvellement des mesures d'urgence- 5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place des mesures d'urgence concernant la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Louis Demers, conseiller

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

ET IL EST RÉSOLU que le conseil renouvelle les mesures d'urgence;

Adoptée à l'unanimité

2020-03-105: Dépenses à venir- 6

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place des mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par monsieur Simon Legault, conseiller



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

ET IL EST RÉSOLU que le conseil accepte les dépenses effectuées dans le cadre des mesures d'urgence;

Adoptée à l'unanimité

2020-03-106: Programme d'aide aux employés- 7

CONSIDÉRANT les mesures d'urgence établies par les gouvernements concernant la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré au programme d'aide aux employés et de leur famille de Manuvie;

CONSIDÉRANT QUE madame Tina Lauzon, par son contrat de travail, n'est présentement pas éligible à ce programme;

CONSIDÉRANT l'excellent travail de madame Tina Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par monsieur Louis Demers, conseiller

ET IL EST RÉSOLU:

✓ D'Établir un programme d'aide pour les employés municipaux, qui ne pourront se présenter au travail afin de respecter les mesures d'urgence.

D'intégrer madame Tina Lauzon dans le groupe d'assurance collective, nonobstant la clause de son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-107: Levée de la séance extraordinaire - 6

IL EST

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller;

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller;

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil clôture la séance extraordinaire du 20 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, Steve Perreault lève la séance extraordinaire à 19h05.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

Sylvain Michaudville Directeur général/Secrétaire-trésorier

> Steve Perreault Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Sylvain Michaudville, Directeur général/secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20e jour du mois de mars 2020,

Sylvain Michaudville Directeur général/secrétaire-trésorier